

2015

RAPPORT D'ACTIVITE



Syndicat Mixte
du Bassin
des Maines
Vendéennes

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
Le Mot du Président	3
I. PRÉSENTATION.....	5
1) HISTORIQUE (1995-2015)	5
2) ORGANISATION ADMINISTRATIVE.....	5
3) DOMAINES DE COMPETENCES ET MISSIONS DU SYNDICAT MIXTE	6
4) PERIMETRE D'ACTION	6
5) L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) – SEVRE NANTAISE	8
II. ACTIONS.....	11
A) VALIDATION DES PROGRAMMES D' ACTIONS 2015/2020 : CONTRAT RÉGIONAL DE BASSIN VERSANT (CRBV) N°3 ET DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES (CTMA)	11
B) PRESENTATION DES CONTRATS DE FINANCEMENTS EN COURS	13
1) DEFINITION DU BUDGET ET BILAN FINANCIER DES ACTIONS 2015	14
2) PRESENTATION DES TRAVAUX 2015.....	15
a) GESTION DES PLANTATIONS ET DE LA RIPISYLVE.....	15
b) ABREUVOIRS, CLOTURES, PASSAGES A GUE.....	18
c) TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE	19
d) TRAVAUX D'ENTRETIEN DES OUVRAGES	21
e) ETUDES RELATIVES AUX OUVRAGES HYDRAULIQUES	21
f) ZONES HUMIDES TAMPONS	22
g) AIDE FINANCIERE A LA REALISATION DE L'ETUDE PREALABLE A LA CREATION DES RESERVES DE SUBSTITUTION	24
h) AMENAGEMENT D'ACCES EN BORDURE DE COURS D'EAU	26
C) GESTION ET ENTRETIEN DU POURTOUR DE LA BULTIERE.....	27
III. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS.....	31
1) LES MOYENS HUMAINS.....	31
2) LES MOYENS FINANCIERS.....	31



Le Mot du Président

Madame, Monsieur,

Au travers de ces pages, je vous invite à découvrir en détail les activités du Syndicat.

L'année 2015 a été marquée par plusieurs chantiers dont l'aménagement de l'ouvrage du Sacré Cœur à Chavagnes-en-Paillers avec la création d'une passe à poissons, d'une frayère et des travaux de renaturation. Afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau, la création de « zones tampons » sur le bassin de la Bultière s'est poursuivie en 2015. Plusieurs « zones tampons » ont été réalisées portant l'ensemble à environ 50.

Aussi, l'année 2015 a permis de définir la stratégie et les actions qui en découlent dans le cadre de la programmation du Contrat Territorial (CT) Maines. Les prochains mois verront se concrétiser les actions prévues au Contrat Territorial Maines pour la période 2015-2019.

La loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) du 7 août 2015, attribue une compétence exclusive et obligatoire au bloc communal en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ces changements peuvent avoir des incidences sur l'organisation administrative et territoriale en place sur le bassin versant avec les syndicats de rivière. Les mois à venir seront consacrés à la concertation préalable nécessaire à toute nouvelle organisation.

Ce travail d'organisation administrative ne ralentira pas pour autant les actions entreprises sur le bassin et nos responsabilités collectives continueront à s'exercer.

Merci à l'ensemble des élus, à nos partenaires techniques, financiers et associatifs, ainsi qu'aux agents du Syndicat Mixte, pour leur implication au quotidien et qui permettent que les projets se concrétisent afin de continuer à œuvrer en faveur de la ressource en eau.

Bonne lecture à tous,

Le Président
Éric SALAÜN



PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES MAINES VENDÉENNES

I. PRÉSENTATION

1) HISTORIQUE (1995-2015)

Le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes a été créé par arrêté préfectoral n° 95-DRCL/2-19 en date du 23 mars 1995.

Par arrêté préfectoral n° 98-DRCL/2-597, le siège social du Syndicat mixte est transféré de la Mairie de Saint-Fulgent à la Maison de l'Emploi et de la Formation, siège de la Communauté de communes du Canton de Saint-Fulgent, 2 rue Jules Verne à Saint-Fulgent.

Par arrêté préfectoral n°09-DRCTAJE/3-40, le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes se dote de nouveaux statuts notamment pour les compétences.

Par arrêté préfectoral n°2013-DRCTAJ/3-144, le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes étend son périmètre en intégrant la Communauté de communes du Pays des Essarts, en lieu et place de la commune des Essarts.

2) ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes est aujourd'hui composé de **quatre Communautés de Communes**.

Il est administré par un Comité syndical composé de 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants désignés comme suit :

- | | |
|---|------------|
| • Communauté de communes Terres de Montaigu | 4 délégués |
| • Communauté de communes du Pays des Herbiers | 4 délégués |
| • Communauté de communes du Canton de Saint-Fulgent | 4 délégués |
| • Communauté de Communes du Pays des Essarts | 1 délégué |

Mandat 2014-2020 :

Éric SALAÜN, Maire de Chavagnes-en-Paillers et Vice-Président de la Communauté de Communes de Saint-Fulgent, est le Président du Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes.

Le Bureau est composé du Président et des 2 Vice-Présidents :

- **Norbert BAULAN**, Adjoint au Maire (Beaurepaire / CC Pays des Herbiers);
- **Florent LIMOUZIN**, Maire (Boufféré / Terres de Montaigu).

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Comité Syndical et le Bureau décident des actions à conduire et des moyens à mettre en œuvre.

3) DOMAINES DE COMPETENCES ET MISSIONS DU SYNDICAT MIXTE

Selon l'article 4 de ses statuts, « *le syndicat mixte, dans la limite du bassin versant des Maines Vendéennes (selon la carte annexée) et dans l'unique objectif d'assurer la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques a pour objet :*

- *Etude, aménagement, restauration, entretien des eaux libres et des eaux closes.*
- *Etude, aménagement, restauration, entretien, exploitation d'ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau.*
- *Etude, aménagement, restauration, entretien de zones de rétention temporaire des eaux de ruissellement et de lessivage.*
- *Actions pour la protection, la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides à l'exception de la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles.*
- *Actions, participations pour une gestion quantitative et qualitative de l'eau.*
- *Communication, sensibilisation des acteurs concernés par la gestion, la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.*

Pour l'ensemble de ses actions, le syndicat mixte peut intervenir de manière accessoire sur le territoire d'une commune non membre par le biais de la signature d'une convention. »

Le Syndicat Mixte a donc pour vocation la gestion des berges, du lit et de certains ouvrages hydrauliques sur le bassin des Maines, notamment ceux appartenant aux collectivités. Pour ce faire, il met notamment en œuvre les programmes d'actions définis dans le Contrat Territorial (milieux aquatiques) et le Contrat Régional de Bassin Versant.

En outre, le Syndicat gère l'entretien des espaces formant le pourtour du barrage de la Bultière.

Actuellement et conformément aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), le Syndicat a décidé de définir l'essentiel de ses programmes d'actions autour de la restauration de :

- la continuité écologique (action définie à l'échelle des cours d'eau principaux soit la Maine, la Petite Maine et la Grande Maine), **(ce programme englobe tous les aménagements collatéraux, tels que la mise en œuvre des clôtures, des abreuvoirs, des plantations...),**
- la restauration des zones de rétention temporaire des eaux de ruissellement et de lessivage visant dans les deux cas l'amélioration de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau (actions définies à l'échelle du bassin versant de la Bultière).

4) PERIMETRE D'ACTION

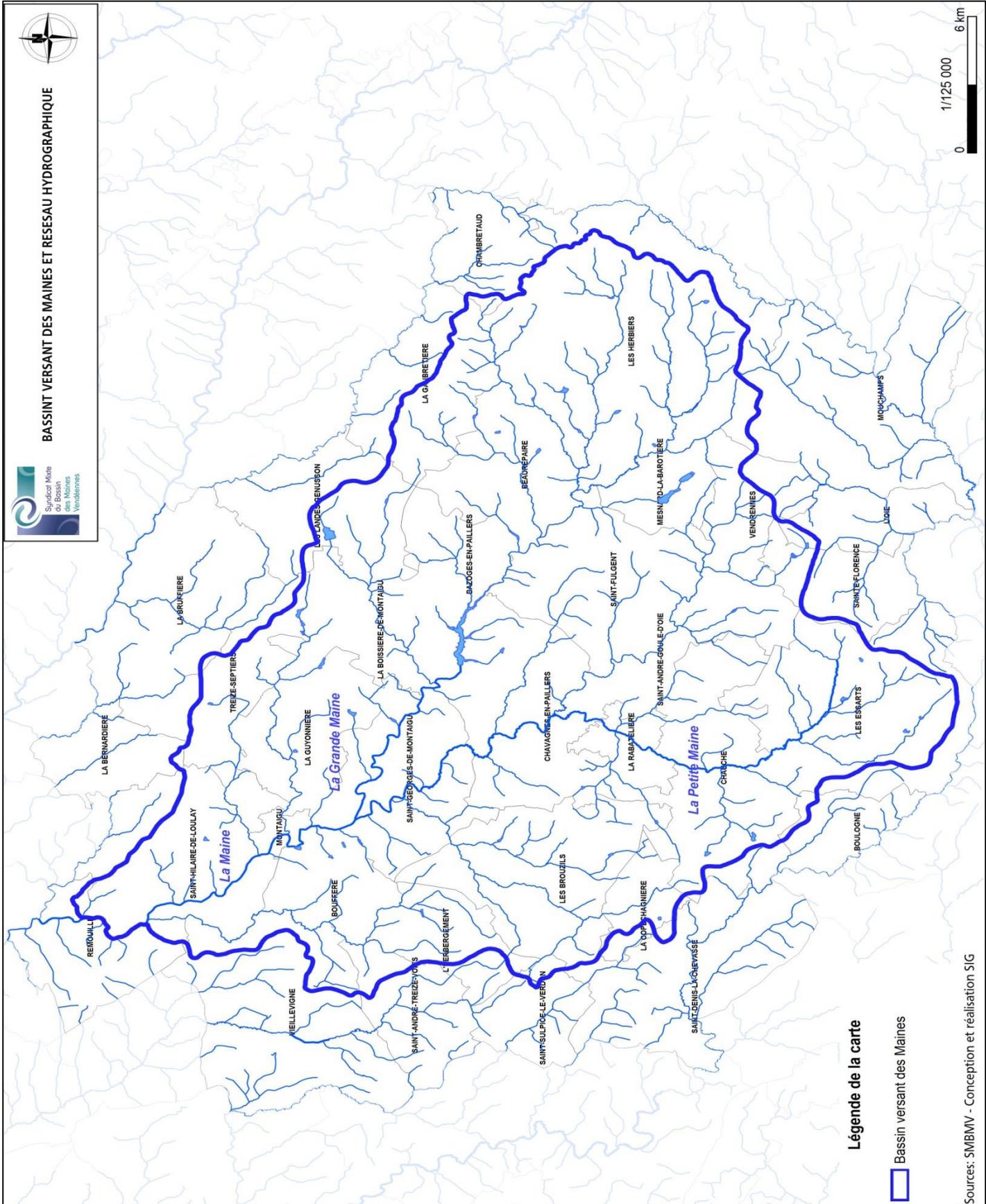
Sa géographie correspond à une unité hydrographique : le bassin versant de la Maine sur la partie vendéenne. Ce bassin constitue l'un des principaux sous-bassins de la Sèvre Nantaise.

Depuis sa création, le Syndicat Mixte intervient sur :

- ▶ La Maine : 11,7 kml et 582 km²
- ▶ La Grande Maine : 35,8 kml et 209 km²
- ▶ La Petite Maine : 32,5 kml et 252 km²
- ▶ Les principaux affluents :
 - Le Vendrenneau (18,3 kml)
 - Le Bouvreau (17,2 kml)
 - Le Longuenais (16,1 kml)
 - L'Asson (15,4 kml)
 - Le Blaison (17,8 kml)



La Maine à Saint-Georges de Montaigu



5) L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) – SEVRE NANTAISE

Depuis sa création en 1995, le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes a toujours collaboré avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise (IIBSN), créée en 1985 à l'initiative des Conseils généraux de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vendée.

A travers les actions déjà entreprises et la méthode mise en œuvre, on ne peut que constater l'efficacité d'une gestion globale, solidaire et largement concertée du territoire de l'eau.

Afin d'améliorer la stratégie de l'Institution et des sept syndicats de rivière sur le bassin versant, de renforcer leurs relations, de rationaliser les actions et de regrouper les moyens pour être encore plus efficace, les Présidents de l'Institution et des syndicats de rivière se sont mis d'accord pour créer un syndicat mixte ouvert dénommé « Etablissement Public Territorial de Bassin de la Sèvre Nantaise » qui regrouperait à la fois les Conseils généraux et les syndicats de rivière.

L'EPTB Sèvre Nantaise a été créé au 1^{er} janvier 2013 permettant ainsi le renforcement de la coordination et la cohérence de la stratégie d'action à l'échelle du bassin versant.

L'EPTB assure un rôle de coordination, d'animation, de conseil, d'assistance et d'information en faveur de la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de la prévention des inondations et de la gestion préservée des zones humides à l'échelle du bassin versant. Enfin, il a un rôle de suivi de la mise en œuvre et de la révision du SAGE sous la responsabilité de la commission locale de l'eau (CLE).

L'adhésion des syndicats de rivière au syndicat mixte EPTB leur permet d'avoir une voix délibérative et de participer à la stratégie de gestion des milieux aquatiques. Ainsi, le Président du SMBMV assiste aux conseils syndicaux de l'EPTB et prend également part aux conférences des présidents des syndicats organisées 3 à 4 fois par an.

Par les délibérations n°005-12 et 023-12, le Comité Syndical du SMBMV a approuvé l'adhésion à l'EPTB Sèvre Nantaise et ses statuts. Éric SALAÜN, Président du SMBMV, a été désigné comme délégué titulaire à l'EPTB et Norbert BAULAN, Vice-Président.

Depuis le 1^{er} avril 2016, le SMBMV s'est inscrit dans la démarche de mutualisation de l'administratif et de la communication de l'EPTB. Ainsi, dans le cadre d'une convention, il lui confie les missions suivantes : préparation et suivi des réunions du bureau et du comité syndical, la comptabilité du syndicat et le suivi des contrats, l'élaboration et le suivi du budget, l'élaboration et le suivi des marchés publics, les demandes de subventions, le secrétariat administratif.



6) LES REUNIONS DU SYNDICAT EN 2015

COMITES SYNDICAUX

- 3 février 2015 (vote du budget)
- 10 mars 2015
- 2 juin 2015
- 8 octobre 2015
- 15 décembre 2015 (débat d'orientations budgétaires)

EPTB SEVRE NANTAISE

- Conseils syndicaux de l'EPTB :
 - 19 février 2015
 - 28 mai 2015
 - 9 juillet 2015
 - 1^{er} octobre 2015
 - 26 novembre 2015



LES ACTIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES MAINES VENDÉENNES

II. ACTIONS

A) VALIDATION DES PROGRAMMES D' ACTIONS 2015/2020 : CONTRAT RÉGIONAL DE BASSIN VERSANT (CRBV) N°3 ET DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES (CTMA)

Lors de la séance du 2 juin 2015, le comité Syndical a validé le programme d'actions prévisionnel projeté d'ici à 2020 à signer avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre du CTMA et la Région des Pays de la Loire dans le cadre du CRBV n°3. Ces deux outils de contractualisation permettent la mise en œuvre des actions inscrites au SAGE de la Sèvre Nantaise révisé et approuvé par arrêté préfectoral du 7 avril 2015.

En effet, depuis 2012, le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes s'est engagé dans une nouvelle réflexion visant à définir les orientations d'actions à l'horizon 2020 en réponse aux objectifs définis par la DCE. En concertation avec l'EPTB Sèvre Nantaise, les acteurs territoriaux et les partenaires financiers, ce travail a permis d'aboutir à l'élaboration d'un programme d'actions préalable à la signature des contrats suivants :

- le **Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV 2015-2017) n°3** avec le Conseil Régional Pays de la Loire,
- le **Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA 2015-2019)** avec l'Agence de l'Eau.

Au préalable, il est important de rappeler que ces programmes ont été élaborés sur les bases :

- du projet politique de l'EPTB Sèvre Nantaise
- des obligations réglementaires (le classement des cours d'eau...)
- des enjeux définis par le SAGE Sèvre Nantaise soit :
 - l'amélioration de la qualité de l'eau
 - la gestion quantitative de la ressource en eau
 - l'amélioration de la qualité des milieux, dont :
 - la restauration de la continuité écologique (plan d'actions)
 - la connaissance et la restauration des têtes de bassin versant
 - la réduction de l'impact des plans d'eau
 - la connaissance et la restauration des zones humides et le maillage bocager (DEC)
 - la valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques...
- du diagnostic réalisé sur les nouveaux territoires (les ruisseaux du Grand Ry et du Longuenais)
- des compétences statutaires et capacités financières du Syndicat

La définition du programme d'actions a également été réalisé sur les bases des retours d'expériences et d'analyses du précédent Contrat Restauration et Entretien (CRE) afin d'optimiser les objectifs et enjeux dits prioritaires sur le bassin des Maines.

Ainsi, le programme présenté sur le bassin des Maines Vendéennes a été découpé suivant deux grands ensembles géographiques :

- les actions communes au bassin versant des Maines Vendéennes,
- les actions spécifiques au bassin versant Bultière.

RAPPEL DES ENJEUX DEFINIS PAR ENSEMBLE GEOGRAPHIQUE :

1/ Les enjeux prioritaires communs au bassin versant des Maines Vendéennes :

Enjeu n°1 : Restauration de la continuité écologique

Enjeu n°2 : Amélioration de la qualité des milieux (les fonctionnalités des cours d'eau)

Enjeu n°3 : Gestion quantitative de la ressource en eau...

2/ Les enjeux prioritaires spécifiques au bassin versant Bultière :

Enjeu n°1 : Amélioration de la qualité de l'eau (enjeu eau potable)

Enjeu n°2

- Restauration de la continuité écologique
- Amélioration de la qualité des milieux (les fonctionnalités des cours d'eau)
- Gestion quantitative de la ressource en eau...

Afin d'optimiser une vision sur le long terme et suite à la demande des membres du comité syndical, la programmation des travaux a été projeté à **6 ans**.

⇒ Il en ressort :

LES ACTIONS COMMUNES AU BASSIN VERSANT DES MAINES VENDEENNES

❖ **Le PROGRAMME OUVRAGES** comprend :

- L'aménagement de la chaussée du Sacré Cœur y compris la restauration d'une frayère et des travaux de renaturation (Sur la Petite Maine à Chavagnes-en-Paillers),
- Etudes et travaux sur les ouvrages de la Berthe Landière (Sur la Petite Maine à Chauché) et la Limouzinière (Sur la Grande Maine à Saint-Georges-de-Montaigu),
- Les études sur les ouvrages publics inscrits à la liste 2 conformément à l'article L214-17 du code de l'environnement (Moulin Gros / Saint-Nicolas / L'Aigault / Pont Boisseau / La Poitevineière et la Maison de la Rivière (liste1))

NB : Le montant des travaux (travaux à définir) sera inscrit en 2017 par avenant aux contrats.

ESTIMATION DU PROGRAMME :

- 2015 : 158 500 € TTC
- 2016 : 93 500 € TTC
- 2017 : 95 500 € TTC
- 2018 : 43 000 € TTC
- 2019 : 23 000 € TTC
- 2020 : 23 000 € TTC

❖ Les actions sur ce même territoire visant principalement **l'ENTRETIEN DE LA VEGETATION DES BERGES** ainsi que les actions liées à la « **GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU** » ont été additionnées comme suit :

ESTIMATION DU PROGRAMME :

- 2015 : 35 000 € TTC
- 2016 : 72 000 € TTC
- 2017 : 72 000 € TTC
- 2018 : 72 000 € TTC
- 2019 : 63 000 € TTC
- 2020 : 63 000 € TTC

LES ACTIONS SPECIFIQUES AU BASSIN VERSANT BULTIERE

❖ Les actions ciblées sur le **BASSIN VERSANT DU BARRAGE DE LA BULTIERE** dont :

- Les actions visant l'entretien du site de la Bultière pour un montant maximum de 45 000 € par an (parcelles situées à l'intérieur des périmètres de protection (programmes d'actions hors contrat CRBV et CTMA)),
- Les travaux zones tampons avec validation d'une enveloppe forfaitaire de 50 000 € par an à compter de 2016,
- Un engagement sur les territoires nouveaux (Le Grand Ry et le Longuenais) visant sur ces 2 cours d'eau par ordre de priorités :

- La restauration de la continuité écologique,
- L'optimisation et la restauration des fonctionnalités et la dynamique naturelle des cours d'eau (Mise en défend des berges...),
- Un début de réflexion sur la gestion quantitative de la ressource en eau (réduire l'impact des plans d'eau : rupture d'écoulement / assec...).

ESTIMATION DU PROGRAMME :

- 2015 : 80 000 € TTC
- 2016 : 97 850 € TTC
- 2017 : 119 100 € TTC
- 2018 : 97 850 € TTC
- 2019 : 97 850 € TTC
- 2020 : 97 850 € TTC

ESTIMATION GLOBALE

CRBV 2015 / 2017 = 823 450 € TTC

CTMA 2015 / 2019 = 1 220 150 € TTC

B) PRESENTATION DES CONTRATS DE FINANCEMENTS EN COURS

La DIG (Déclaration d'Intérêt Général) est un préalable obligatoire à toute intervention (hors réalisation des études). En effet, l'arrêté préfectoral visant la DIG déclare et autorise, au titre du code de l'Environnement et de la Loi sur l'Eau, l'essentiel des travaux portés par le Syndicat.

L'obtention de la DIG a été signée le 27 janvier 2010 (arrêté préfectoral n°10-DDTM-SER-009 déclarant d'intérêt général et autorisant les travaux inscrits dans le Contrat Restauration Entretien (CRE), élaboré en partenariat avec l'Agence de l'Eau) et est valable pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 27 janvier 2015. Par conséquent, cette autorisation a été prolongée jusqu'au 26 janvier 2018 par arrêté préfectoral n°15-DDTM85-185 du 11 mai 2015.

Pour 2015, les demandes de financements et les prévisions budgétaires s'inscrivent ainsi dans le cadre des contrats de financement suivants :

- Le **Contrat Restauration Entretien de la Sèvre Nantaise** (CRE) signé, le 24 octobre 2008, avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (autre partenaire : le Conseil Général de la Vendée) (2008-2012), complété de l'avenant n°1 signé le 6 décembre 2010 (2008-2013) et de l'avenant n°2 pour 2014 ainsi que par anticipation la projection d'actions inscrites **au CTMA 2015/2019**,
- Le **Contrat Régional de Bassin Versant** (CRBV n°1) signé, le 18 décembre 2010, avec la Région des Pays de la Loire (2008-2010) complété du CRBV n°2 (2012-2014) signé le 28 septembre 2012 ainsi que par anticipation la projection d'actions inscrites **au CRBV n°3**,
- **LEADER** pour les actions spécifiques « zones tampons » réalisées essentiellement sur le bassin versant d'alimentation en eau potable du barrage de la Bultière.

Sans le concours de ces partenaires, le Syndicat ne pourrait pas réaliser l'ensemble des opérations qu'il porte.

1) DEFINITION DU BUDGET ET BILAN FINANCIER DES ACTIONS 2015

L'élaboration des orientations budgétaires 2015 reprend les actions inscrites au CRE, CTMA et aux CRBV n°2 et n°3.

Les propositions ont été retenues en priorité suivant les accords de financement enregistrés au 31 décembre 2014 et les opérations les plus abouties sur le terrain (projet Sacré Cœur, travaux de restauration de la ripisylve...).

Comme en 2014, le Comité Syndical a souhaité donner la priorité aux enjeux forts définis lors de la signature du CRE et du CRBV (2008) et précisés lors de l'élaboration du CTMA et du CRBV n°3, conformes aux directives et priorités suivantes :

❖ **Réaliser des actions les plus en adéquation avec la Directive Cadre sur l'Eau visant la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau principaux.**

Ainsi, les actions 2015 relatifs à la restauration de la continuité écologique comprenant l'aménagement d'une passe à poisson, la réalisation d'une frayère à brochet et les travaux de renaturation ont été concentrés sur le secteur du Sacré Cœur sur la Petite Maine sur la commune de Chavagnes-en-Paillers pour un montant global de 121 712 € soit 43% du montant total des réalisations 2015.

De plus, à partir de 2015, les travaux collatéraux (plantation, clôtures, abreuvoirs) ont été priorisés sur les secteurs concernés par des opérations de restauration de la continuité écologique nouvelles, antérieures ou programmées à court terme conformément aux décisions arrêtées lors de la définition des orientations 2015 /2020.

Les travaux d'entretien de la végétation des berges ont été réalisés principalement sur la partie amont de la Petite Maine sur les communes des Essarts et de Chauché.

❖ **Conserver les opérations fortes liées à la restauration de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Bultière :**

L'objectif arrêté par le Comité syndical dès 2008 et confirmé en 2015 visant l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et la réduction des apports de sédiments dans la retenue du barrage de Preuilly, s'affichent comme l'enjeu fort avec notamment la création des zones humides tampons.

Définition des actions : Création ou restauration d'espace visant à faire transiter les eaux de lessivage ou de ruissellement d'origine agricole ou non-agricole.

Dans le cadre de cette opération, le montant des travaux réalisés en 2015 s'élève à 59 403 € soit 21% du montant total des réalisations 2015.

Ainsi, il est effectivement très important de rappeler que la mise en œuvre des opérations conduites par le Syndicat reste étroitement liée aux financements attribués par les partenaires.

Synthèse :

Montant des actions inscrites au BP 2015 : **326 640 €**

Bilan des actions inscrites au BP 2015 : **281 580 €**

⇒ Taux de réalisation arrondi à **86%**

Bilan des actions 2015	Total : Proposition BP 2015	Total : Bilan BP 2015
Retrait des embâcles (y compris travaux d'abattage)	5 000,00 €	4 536,00 €
Retrait de la végétation aquatique envahissante	1 000,00 €	780,00 €
Total restauration du lit mineur	6 000,00 €	5 316,00 €
Aménagement d'abreuvoirs	1 500,00 €	- €
Aménagement de clôtures	6 000,00 €	6 444,00 €
Entretien de plantation	3 000,00 €	3 115,00 €
Travaux de plantation	5 000,00 €	4 644,00 €
Travaux de restauration de la ripisylve	20 000,00 €	20 663,00 €
Total restauration des berges et de la ripisylve	35 500,00 €	34 866,00 €
Entretien - restauration des zones humides tampons / Indicateurs de suivis (BV bultière)	5 000,00 €	- €
Création de zone humide tampon (BV bultière) (y compris étude)	75 000,00 €	59 403,00 €
Total restauration des annexes et du lit majeur	80 000,00 €	59 403,00 €
Aménagement d'un passage à gué	1 000,00 €	- €
Aménagement d'une passe à poissons et travaux sur l'ouvrage	60 500,00 €	74 742,00 €
Aménagement de la frayère à brochets	26 500,00 €	29 164,00 €
Travaux de renaturation légère du lit	36 500,00 €	17 806,00 €
Total Projet du Sacré cœur	124 500,00 €	121 712,00 €
Etude sur les ouvrages (publics) classés liste 2 / Phase 1	10 000,00 €	1 440,00 €
Etude de faisabilité / Seuil de la Berthelandière	12 000,00 €	5 100,00 €
Total programme étude ouvrage	22 000,00 €	6 540,00 €
Total CRE/CRBV	268 000,00 €	227 837,00 €
Réserve de substitution (attribution d'une aide à la réalisation des études préalables)	4 000,00 €	4 000,00 €
Travaux divers sur accès parallèle à la rivière	750,00 €	528,00 €
Travaux d'entretien divers sur ouvrages / y compris restauration des vannages	4 500,00 €	3 460,00 €
Total hors CRE/CRBV	9 250,00 €	7 988,00 €
Programme d'entretien des propriétés du SIAEP	7 814,00 €	7 839,00 €
Programme d'entretien des propriétés du Conseil Général	39 456,00 €	36 182,00 €
Programme d'entretien des propriétés communales	2 120,00 €	1 734,00 €
Total programmes d'entretien du site de la Bultière	49 390,00 €	45 755,00 €
Total cumulé	326 640,00 €	281 580,00 €

2) PRESENTATION DES TRAVAUX 2015

a) GESTION DES PLANTATIONS ET DE LA RIPISYLVE

Dans le cadre du marché d'entretien du lit et des berges, le Syndicat a procédé à divers travaux dits « courants », notamment :

❖ Travaux de plantations et d'entretien des plantations :

Les plantations permettent de restaurer artificiellement les fonctions d'une ripisylve diversifiée pour améliorer la qualité des eaux (rétention des sédiments et alluvions, consommation de nutriments, améliorer la diversité des habitats aquatiques, éviter l'érosion des berges, lutter contre le réchauffement des eaux et permettre une certaine diversité bocagère.

Les travaux d'entretien sur les plantations réalisées (taille, débroussaillage, arrosage...) ont eu pour objectif de pérenniser les investissements.

Travaux réalisés par l'entreprise SYLVARIVE / La Verrie

Bilan plantation 2015 :

- Linéaire : 2015 a vu la réalisation de trois projets de plantation (linéaire cumulé : 600 ml),
 - SCEA Les Tonnelles / Les Burnières / Chavagnes-en-Paillers
 - Localisation : Sur la Petite Maine en RD sur le Bief du Sacré Cœur sur la commune de Chavagnes-en-Paillers
 - Linéaire : 350 ml (Quantitatif : 350 plants)
 - GAEC la Blonde des Prés / La Lagère / Chavagnes-en-Paillers
 - Localisation : Sur la Petite Maine en RD sur le Bief du Sacré Cœur sur la commune de Chavagnes-en-Paillers
 - Linéaire : 100 ml (Quantitatif : 100 plants)
 - GAEC le Val des Maines / Chassereau / Saint-Georges-de-Montaigu
 - Localisation : Sur la Maine en RD sur le Bief de l'Aigault sur la commune de Saint-Georges-de-Montaigu
 - Linéaire : 150 ml (Quantitatif : 150 plants)

NB : Des plantations d'hélophytes ont été aussi réalisées sur le bief du Sacré Cœur en parallèle aux travaux de restauration de la continuité écologique.

- Roseau commun (85 U)
- Jonc épars (30 U)
- Massettes à feuilles larges (20 U)
- Iris des marais (10 U)

- Coût : 4 644.00 € TTC



Travaux de plantation sur le site du Sacré Cœur (Petite Maine / Chavagnes-en-Paillers)

Bilan entretien plantation : Il s'agit des travaux effectués sur les plantations réalisées depuis 2011.

- Linéaire cumulé : 3 195 ml
- Coût : 3 115.00 € TTC

Les travaux de plantations sont réalisés pour l'essentiel sur les cours d'eau principaux soit sur la Maine, la Grande Maine et la Petite Maine.

❖ **Travaux de retrait des embâcles et de restauration de la ripisylve :**

- **Retrait des embâcles :**

Il s'agit en priorité de procéder aux retraits des embâcles pouvant nuire au libre écoulement des eaux.

Cette opération peut aussi être complétée de travaux plus ponctuels (abattage de peupliers, travaux complémentaires de nettoyage réalisés sur les zones d'abaissement de restauration de la continuité écologique...)

Localisation : Des opérations isolées de retrait d'embâcles ont été réalisées sur les bords des cours d'eau principaux (principalement sur la Maine) complétés d'une opération d'abattage de peupliers sur le secteur de Chavagnes-en-Paillers.

- **Restauration de la ripisylve :**

Les travaux dits de restauration de la végétation ont déjà été engagés sur les principaux cours d'eau dans le cadre du précédent contrat. Toutefois, les conséquences induites par la présence du phytophthora de l'aulne sur les secteurs travaillés justifient une nouvelle intervention. Ainsi, depuis les dernières interventions de très nombreux arbres morts et embâcles sont à nouveau apparus. En conséquence, les travaux d'abattage et de retrait d'embâcles actuellement nécessaires et programmés dans le cadre de ce second Contrat Restauration Entretien sont assimilés à des travaux de restauration de ripisylve.

Les objectifs de cette nouvelle intervention sont multiples. Il s'agit :

- d'éviter la formation d'embâcles suite à la chute des arbres morts (perturbation des écoulements, risque d'amoncellement aux droits des ouvrages, formation de zones de sédimentation...),
- d'éviter les apports directs de matière organique et terrigène liés à l'affaissement des cépées mortes pouvant contribuer au colmatage des substrats.

Localisation : La Petite Maine / secteur Chauché - Les Essarts

Bilan financier :

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise MERCERON ENVIRONNEMENT / Chantonnay

- Coût : 25 199.00 € TTC



Travaux de restauration de la ripisylve sur la Petite Maine (les Essarts)

❖ **Travaux d'arrachage des plantes aquatiques envahissantes (lutte contre la jussie) :**

Il s'agit de réduire la prolifération et le risque d'invasion générés par cette plante, de privilégier l'arrachage manuel et d'éviter la propagation de cette plante vers d'autres secteurs. En 2015, les interventions se sont cantonnées sur des plans d'eau situés au fil de l'eau et appartenant aux collectivités. Il s'agit de travaux de surveillance et d'arrachages ponctuels réalisés sous la forme d'un premier passage en juin puis d'un second en septembre.

Travaux réalisés par l'entreprise SYLVARIVE / La Verrie

Bilan :

- Coût : 780,00 € TTC

b) ABREUVOIRS, CLOTURES, PASSAGES A GUE

▪ **Passage à Gué**

Aucune réalisation en 2015

▪ **Clôtures**

L'équipement comprend la mise en place de clôtures électriques constituées d'un rang de fil de fer lisse galvanisé (2 rangs dans le cadre des projets de plantation) posé sur isolateur plastique à visser et raccordé avec des pieux d'une hauteur hors sol d'environ 1.20 m (pieux en acacia ou châtaignier de diamètre minimal compris entre 100 et 120 mm de diamètre) espacés tous les 6 m (enfocés entre 0.50 et 0.70 m.). Ponctuellement, la définition des travaux peut être différente à la demande des exploitants.

Les objectifs du projet visent à :

- Lutter contre le piétinement et le vagabondage par l'interdiction de l'accès des animaux à la rivière afin d'éviter :
 - o l'effondrement, l'érosion des berges ;
 - o la déstabilisation des substrats.
- Améliorer la qualité de l'eau en limitant :
 - o l'apport de matière organique dans le lit du cours d'eau (déjection fécale...) ;
 - o l'apport et le déplacement de matière en suspension dans le lit du cours d'eau (liés au piétinement du lit et des berges).
- Lutter contre le colmatage, la sédimentation et la dégradation des habitats piscicoles liés au piétinement et aux apports terrigènes
- Préserver les qualités et les fonctions de la végétation des berges en :
 - o limitant la consommation des jeunes pousses par les animaux (alternative à la plantation)
 - o favorisant la diversité des strates
- Protéger les petits cours d'eau situés en tête de bassin versant
- Aider au développement du pâturage en bordure de cours d'eau

Travaux réalisés par l'entreprise BROSSEAU PAYSAGISTE / Boufféré

Bilan :

- Localisation : Chavagnes-en-Paillers, Saint-André-de-Goule-d'Oie et la Rabatelière sur la Petite Maine et le Vendrenneau
 - Comme évoqué précédemment, à partir de 2015, les travaux collatéraux (plantation, clôtures, abreuvoirs) ont été priorisés sur les secteurs concernés par des opérations de restauration de la continuité écologique.
- Quantitatif :
 - Retrait : 330 ml.
 - Aménagement : 1 310 ml.
- Coût : 6 444.00 € TTC

- **Abreuvoirs**

Aucune réalisation en 2015

c) TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

Comme évoqué précédemment, les actions 2015 relatifs à la restauration de la continuité écologique induisant un abaissement de la ligne d'eau de 60 cm et comprenant l'aménagement d'une passe à poisson, la réalisation d'une frayère à brochet et les travaux de renaturation ont été concentrés sur le secteur du Sacré Cœur sur la Petite Maine sur la commune de Chavagnes-en-Paillers **pour un montant global de 121 712 €** et pour un total initial inscrit au budget de 124 500 €.

Les travaux ont été réalisés de septembre à octobre 2015 par l'entreprise Thouzeau (Groupe Merceron / Beauvoir sur Mer).

Détail des aménagements :

Aménagement d'une passe à poisson et restauration du déversoir :

- Montant des travaux : 74 742.00 € TTC



Réalisation d'une frayère à brochet :

- Montant des travaux : 29 164.00 € TTC



Travaux de renaturation :

- Montant des travaux : 17 806.00 € TTC



d) TRAVAUX D'ENTRETIEN DES OUVRAGES

Il s'agit d'opérations occasionnelles réalisées sur les ouvrages publics.

Lors de la réunion du 16 décembre 2014, le comité Syndical a validé la réalisation des travaux de restauration des vannages de la chaussée de la Maison de la Rivière, située sur la Grande Maine sur la commune de Saint-Georges-de-Montaigu après avoir été jugé compatibles avec les objectifs de restauration de la continuité écologique fixés par le Syndicat.

Propriété de l'ouvrage : Commune de Saint-Georges-de-Montaigu

Bilan :

- Travaux réalisés (fin 2015) par la société GODARD SARL - Saint-Fulgent
- Coût : 3 460.00 € TTC



e) ETUDES RELATIVES AUX OUVRAGES HYDRAULIQUES

Deux marchés d'études en préalable à la restauration de la continuité écologique ont été attribués en 2015.

Marché Berthe Landière

Objet : Etude de faisabilité préalable à la restauration de la continuité écologique sur la Petite Maine en amont du seuil de la Berthe Landière sur la commune de Chauché.

Durée du marché : 1 an

Bureau d'études retenue : SERAMA / Château d'Olonne

Montant du marché : 9 708.00 € TTC

Montant engagé en 2015 : 5 100.00 € TTC



Marché 6 ouvrages

Objet : Etude de faisabilité préalable à la restauration de la continuité écologique au droit des ouvrages de Moulin Gros, St Nicolas, L'Aigault, Pont Boisseau situés sur la Maine, la Poitevinière sur la Petite Maine (liste 2) et la Maison de la Rivière sur la Grande Maine (liste 1) sur les communes de Saint-Hilaire-de-Loulay, Montaigu, Boufféré et Saint-Georges-de-Montaigu.

Durée du marché : 3 ans

Bureau d'études retenue : SERAMA / Château d'Olonne

Montant du marché : 37 200.00 € TTC

Montant engagé en 2015 : 1 440.00 € TTC



Chaussée Moulin Gros (La Maine / Montaigu)

f) ZONES HUMIDES TAMPONS

Comme évoqué précédemment, l'enjeu est l'amélioration de la **qualité des eaux superficielles** sur le secteur du **Bassin Versant du lac de la Bultière**, avec l'objectif arrêté par le Comité syndical dès 2008 et confirmé en 2015 d'apporter des réponses à l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et à la problématique de sédimentation dans la pré-retention du barrage de Preuilley, avec notamment la création des zones humides tampons.

Cette démarche dite « environnementale » s'inscrit dans un cadre d'actions volontaires sans aucun caractère réglementaire. Il s'agit d'une action responsable de mise en œuvre avec le ou les acteurs concernés, visant à limiter les risques de transfert de matières polluantes vers le milieu récepteur. Ce type d'action doit être inscrit comme une opération complémentaire aux efforts entrepris par les agriculteurs et les collectivités, visant à améliorer la qualité de l'eau et en aucun cas à se préserver de la mise en œuvre d'un risque de pollution avéré.

Objectifs : récupérer les eaux de ruissellement ou de lessivage d'origine agricole ou non-agricole potentiellement chargées en sédiments, éléments minéraux ou pesticides et de les faire transiter sur des espaces tampons (espaces favorables à la sédimentation, l'infiltration et aux mécanismes d'auto épuration). Il s'agit de réussir à réguler et épurer par la valorisation des milieux naturels, les eaux à risques avant leurs transferts directs ou indirects (par infiltration) vers le réseau hydrographique.

En résumé, il s'agit d'opérations inscrites dans une démarche aménagement de l'espace visant à valoriser le fonctionnement des systèmes d'épuration naturelle connus tels que la prairie, le boisement, la haie, la zone humide.

Les aménagements peuvent prendre différentes formes : fossé végétalisé en escalier, lagune ou fossé à macrophytes, banquette d'absorption diffusion, fossé sans exutoire, déviation d'un fossé sur une prairie, un boisement...

Les sites, jugés potentiellement intéressants en termes de conception ont été recensés sur le bassin versant au droit des espaces de connexions « fossés – cours d'eau » et le plus souvent à l'exutoire de bassins versants drainés. Les aménagements ont été quantifiés et localisés à partir des résultats de l'état des lieux.

L'année 2015 a vu la réalisation de 25 aménagements dispersés sur le bassin versant de la Bultière.

- Typologie des aménagements :
 - Récupération des eaux de drainage,
 - Récupération des eaux en périphérie d'exploitation agricole,
 - Récupération des eaux des parcours hors-sol,
 - Aménagement mixte.

Cette opération est financée avec les fonds européens LEADER et la participation la Région des Pays de la Loire dans le cadre du CRBV.

REALISATIONS 2015 :

1^{ère} série d'aménagements :

- Printemps 2015 : Secteur des Herbiers
 - o Nombre d'agriculteurs concernés : 4
 - o Nombre d'aménagements réalisés : 10
- Entreprise retenue : SMTR / La Boissière-de-Montaigu
 - o Montant : 14 862.00 € TTC

2^{ème} série d'aménagements :

- Printemps 2015 : Secteur de Chavagnes-en-Pailliers / Saint-Fulgent
 - o Nombre d'agriculteurs concernés : 2
 - o Nombre d'aménagements réalisés : 3
- Entreprise retenue : Gilbert Travaux SARL / La Rabatelière
 - o Montant : 9 250.00 € TTC

3^{ème} série d'aménagements :

- Printemps 2015 : Secteur Saint-Fulgent
 - o Nombre d'agriculteurs concernés : 2
 - o Nombre d'aménagements réalisés : 7

- Entreprise retenue : SMTR / La Boissière-de-Montaigu
 - o Montant : 12 446.00 € TTC

4^{ième} série d'aménagements :

- Printemps 2015 : Secteur Beaurepaire / Bazoges-en-Paillers
 - o Nombre d'agriculteurs concernés : 2
 - o Nombre d'aménagements réalisés : 2
- Entreprise retenue : Gilbert Travaux SARL / La Rabatelière
 - o Montant : 10 208.00 € TTC

5^{ième} série d'aménagements :

- Printemps 2015 : Secteur des Herbiers
 - o Nombre d'agriculteurs concernés : 2
 - o Nombre d'aménagements réalisés : 3
- Entreprise retenue : Jean-Jacques GILBERT / Mesnard-la-Barotière
 - o Montant : 12 636.00 € TTC

Montant global des travaux 2015 : 59 403.00 € TTC



Aménagement d'une zone tampon (prairie de dispersion situé à proximité de la Grande Maine (L'Ortay / Bazoges-en-Paillers)

g) AIDE FINANCIERE A LA REALISATION DE L'ETUDE PREALABLE A LA CREATION DES RESERVES DE SUBSTITUTION

Rappels :

Le SMBMV, en concertation avec la DDTM accompagne les agriculteurs volontaires dans leur démarche et réflexion préalables à la création de réserve de substitution. Ce travail vise à apporter une alternative aux prélèvements directs. Il s'agit d'œuvrer à une meilleure adéquation entre l'usage existant et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Les modalités d'attribution de l'aide versée par le SMBMV ont été définies par la délibération n°024-12 : il s'agit d'une aide fixe (forfait) par projet et versée à réception de l'arrêté autorisant les travaux ou document équivalent délivré par les services compétents (Préfecture).

Il s'agit d'une aide forfaitaire de 2 000,00 €

Réalisation 2015

PRESENTATION DES PROJETS :

- 1) **La SCEA LES TONNELLES**, domiciliée à la Burnière à Chavagnes-en-Paillers a déposé une demande d'aide financière à la réalisation de l'étude préalable à la création d'une réserve de substitution le 7 décembre 2015.
 - Etude préalable réalisée par la société AVEC / Torfou (49)
 - Montant de l'étude : 6 020,40 € TTC

Prélèvement initial réalisé au fil de l'eau dans le ruisseau du Vendrenneau sur la commune de Chavagnes-en-Paillers :

- Volume initial autorisé : 7 000 m³

CONFIGURATION DU PROJET :

- NB : Suppression du prélèvement initial réalisé au fil de l'eau dans le ruisseau du Vendrenneau (printemps/été)
- **Création d'un plan d'eau destiné à l'irrigation**
- Localisation : La Burnière sur la commune de Chavagnes-en-Paillers
- Volume projet définitif : 18 760 m³
 - o Volume prélevable : 18 760 m³
 - o Superficie : 3 742 m²
- Mode de remplissage :
 - o Remplissage par ruissellement
 - o Autorisation complémentaire de prélèvement dans le ruisseau du Vendrenneau, entre le 1^{er} novembre et le 31 mars de l'année suivante et **dans la limite de 15 000 m³**.

Pour information : Il existe actuellement 3 retenues pour un volume global prélevable de 37 000 m³.

Montant de l'aide attribuée (délibération n°031-15) : 2 000 €

2) **Le GAEC LES GÂTS**, domicilié à la Gâtelière à Saint-Georges-de-Montaigu a déposé une demande d'aide financière à la réalisation de l'étude préalable à la création d'une réserve de substitution le 15 novembre 2015.

- Etude préalable réalisée par la société AVEC / Torfou (49)
- Montant de l'étude : 3 977,06 € TTC

Prélèvement initial réalisé au fil de l'eau sur la Grande Maine à Saint-Georges-de-Montaigu :

- Volume initial autorisé : 21 000 m³

CONFIGURATION DU PROJET :

- NB : Suppression du prélèvement initial réalisé au fil de l'eau dans la Grande Maine (printemps/été)
- **Création d'un plan d'eau destiné à l'irrigation**
- Localisation : la Gâtelière sur la commune de Saint-Georges-de-Montaigu
- Volume projet définitif : 35 300 m³
 - o Volume prélevable : 35 300 m³
 - o Superficie : 13 000 m²
- Mode de remplissage :
 - o Remplissage par ruissellement uniquement
 - o Aucune autorisation complémentaire de prélèvement dans la Grande Maine entre le 1^{er} novembre et le 31 mars de l'année suivante

Pour information : Aucune autre retenue existante.

Montant de l'aide attribuée (délibération n°031-15) : 2 000 €



Plan d'eau de substitution réalisé en 2015 et aidé en 2014 (La Fournerie / Saint-Georges-de-Montaigu)

h) AMENAGEMENT D'ACCES EN BORDURE DE COURS D'EAU

Depuis 2010, le Syndicat accompagne la création ou l'aménagement d'accès existants ou sentiers en bordure de cours d'eau (cours d'eau concernés : La Maine, La Grande Maine et la Petite Maine).

Réalisation 2015 : Entretien ponctuel réalisé sur des portions de sentiers en cours d'aménagement situé sur la Maine (Boufféré) et la Petite Maine (Chavagnes-en-Paillers).

Coût : 528,00 € TTC

C) GESTION ET ENTRETIEN DU POURTOUR DE LA BULTIERE

- Présentation de la gestion du site et historique :

Il s'agit de l'entretien et de la gestion des propriétés appartenant au Conseil Départemental de la Vendée, au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Deux Maines et aux communes de Chavagnes-en-Paillers et de la Boissière-de-Montaigu formant le pourtour du barrage de la Bultière et situées géographiquement sur les communes de Bazoges-en-Paillers, Chavagnes-en-Paillers, La Boissière-de-Montaigu et Saint-Fulgent.

Ces propriétés, situées à l'intérieur des périmètres de protection, définies par arrêté préfectoral n° 92 - DIR 1/798 et instaurées en application de la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992, ont été acquises dans un souci de protection maximum de la ressource en eau.

En 1995, le Département de la Vendée, les 4 communes riveraines et le SIAEP ont décidé en concertation de confier la gestion du site à un interlocuteur unique, le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes.



Missions du Syndicat :

La coordination des travaux d'entretien a été confiée au Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes, dans l'objectif d'effectuer une gestion commune et cohérente à l'ensemble du site avec un double intérêt : qualitatif et financier (économie d'échelle).

Par conséquent, la mission comprend la **maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien** et la **surveillance du site** (relative au suivi des travaux d'entretien et à la protection du site, matérialisée par la diffusion d'informations auprès des usagers)

- Les conventions de gestion et d'entretien :

Les accords définis au travers des conventions signées entre le Syndicat mixte et les partenaires cités ci-dessous précisent les règles de gestion du site, les missions et les responsabilités de chacun des partenaires, ainsi que les clés de répartition des charges d'entretien entre les différents acteurs.

On peut citer les conventions établies avec :

- Le Département de la Vendée ;
- Le SIAEP des Deux Maines ;

- Convention renouvelée pour une durée de 5 ans, effective à compter du 1^{er} janvier 2015 (délibération n°011-15 / comité du 10 mars 2015)
- Les communes de Chavagnes-en-Paillers et de la Boissière-de-Montaigu ;
- Les agriculteurs riverains (concernant les espaces départementaux, conventions signées entre le Département et l'agriculteur / concernant les espaces communaux, conventions signées entre le SMBMV et l'agriculteur)

La Commission Bultière :

Composé d'élus et de représentants et de techniciens, cette Commission travaille sur les orientations budgétaires au regard des bilans des actions antérieures, sur les actions et/ou réflexions nouvelles, le suivi des conventions et enfin sur le bilan des manifestations sur le site.

A titre d'information, en 2015, **9 autorisations ont été délivrées** aux bénéficiaires des associations locales pour l'organisation de manifestations tels que des randonnées pédestres, VTT ou équestres, des concours de pêche ou encore des courses à pied ou marches culturelles.

BILAN DES TRAVAUX

En 2015, les travaux d'entretien ont été réalisés par l'entreprise SARL BROSSEAU PAYSAGISTE de Boufféré (titulaire du marché à bon de commande relatif à l'entretien des propriétés publiques du pourtour du barrage de la Bultière) pour un montant global de :

- **Sur les espaces départementaux : 36 182.00 € TTC**
- **Sur les espaces SIAEP : 7 839.00 € TTC**
- **Sur les espaces communaux : 1 734.00 € TTC**

Synthèse :

Montant des actions inscrites au BP 2015 : 49 390.00 €

Bilan des actions inscrites au BP 2015 : 45 755.00 €

Ces travaux incluent :

- L'entretien des boisements et des haies (existants et plantés) ;
- L'entretien des sentiers ;
- L'entretien des parkings ;
- L'entretien des prairies ;
- Les petits aménagements divers (clôtures, mobiliers...) ;
- Les travaux de bûcheronnage (abattage, élagage...).

Suite à la demande du Conseil Départemental Vendée et pour optimiser les dépenses d'entretien, lors de la séance du 2 juin 2015, le comité Syndical a décidé de résilier la convention d'assistance technique signée avec l'Office National des Forêts pour la gestion des boisements (délibération n°027-15 / 2 juin 2015). En cas de besoin, il sera possible de se rapprocher des services techniques du département.

Rappel des modalités de financements des travaux d'entretien :

- Sur les **espaces départementaux** :
 - 75% par le Département de la Vendée ;
 - 25% par le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes.
- Sur les **espaces du SIAEP des Deux Maines** : 100% par le SIAEP ;

- Sur les **espaces communaux** : à 100 % par le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes (à l'exception du bâti, des voies communales et chemins ruraux) (2 communes concernées soit Chavagnes-en Paillers et la Boissière-de-Montaigu).



LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES MAINES VENDÉENNES

III. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

1) LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2015, 3 agents travaillent pour le compte du Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes :

- Damien GALLARD, technicien supérieur territorial titulaire à temps complet à l'EPTB de la Sèvre Nantaise. Monsieur GALLARD est mis à disposition sur le territoire du Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes par le biais de la convention de partenariat avec l'EPTB depuis le 1^{er} janvier 2013 (auparavant via une convention d'entretien et de surveillance de la rivière Sèvre Nantaise de 1995 à 2012). Sa mission de technicien de rivière est essentielle pour le Syndicat, il prévoit, coordonne et suit l'ensemble des travaux du Syndicat.
- Lucile CLAVERIE, responsable administratif et financier, attachée territoriale titulaire, mise à disposition par le Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen pour 40% de son temps de travail.
Missions : élaboration du budget, marchés publics, suivi comptable, demandes de subventions, préparation et suivi des réunions de Bureaux et Comités syndicaux.
- Anthony MARCHANDEAU, adjoint technique 2^{ème} classe titulaire, administrateur SIG à la Communauté de Communes du Canton de Saint-Fulgent exerce également des missions pour le Syndicat Mixte (activité accessoire) :
 - Structuration et modélisation des informations géographiques de la collectivité ;
 - Pilotage de la mise en place d'un système d'informations intégrant l'acquisition des données, l'administration, le traitement, l'analyse et la diffusion ;
 - Contrôle qualité.

Remarque : le SMBMV ne dispose pas d'agents propres. Au 1^{er} avril 2016, les missions administratives sont assurées par l'équipe du pôle administratif et communication de l'EPTB.

2) LES MOYENS FINANCIERS

Les chiffres présentés ci-dessous sont issus du compte administratif 2015 en prenant en compte uniquement les dépenses et les recettes réelles.

➤ **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

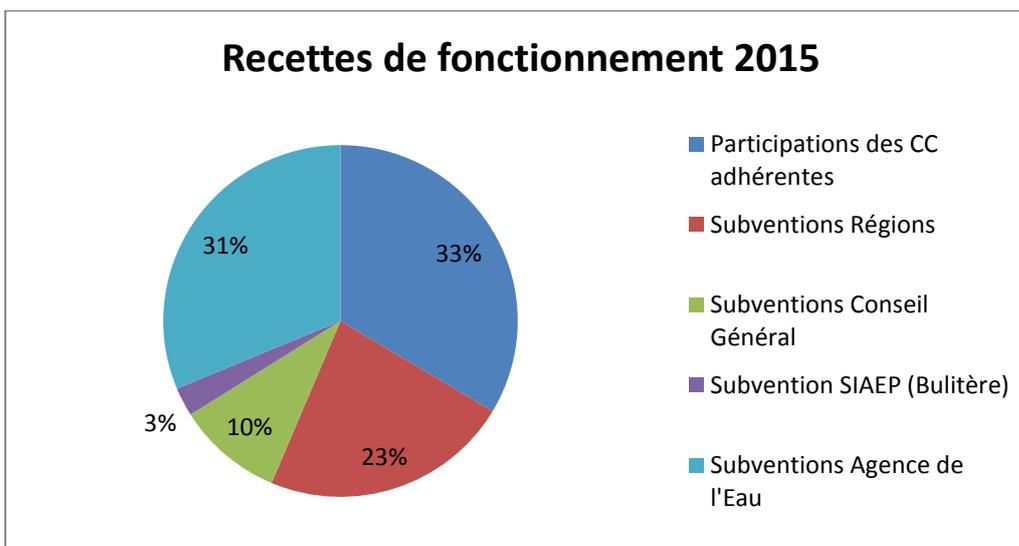
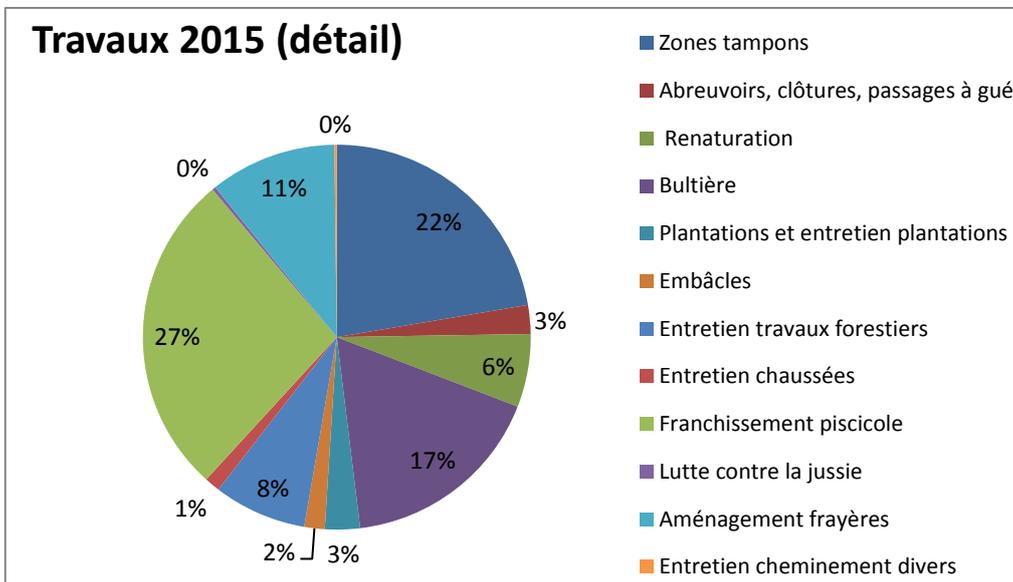
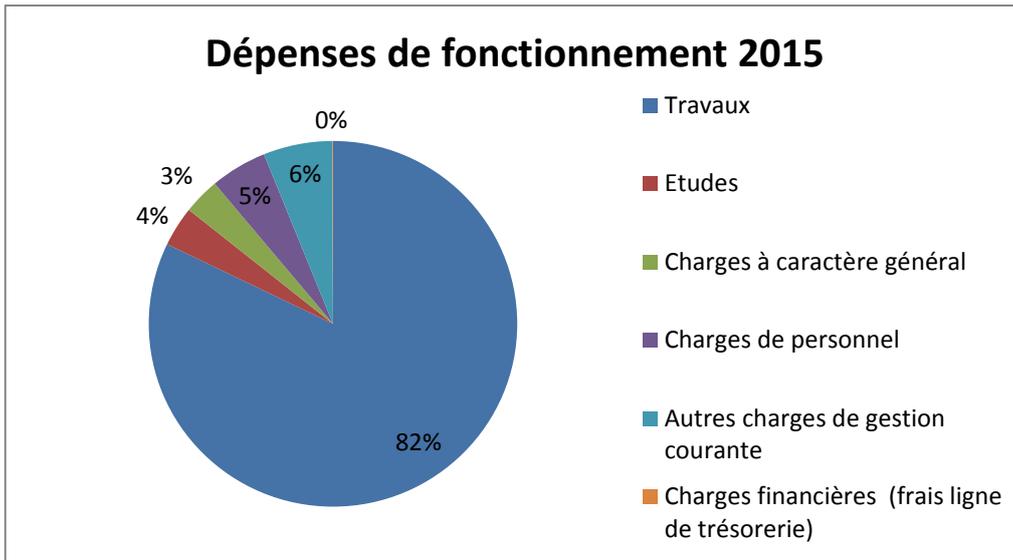
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **323 857,07 €**.

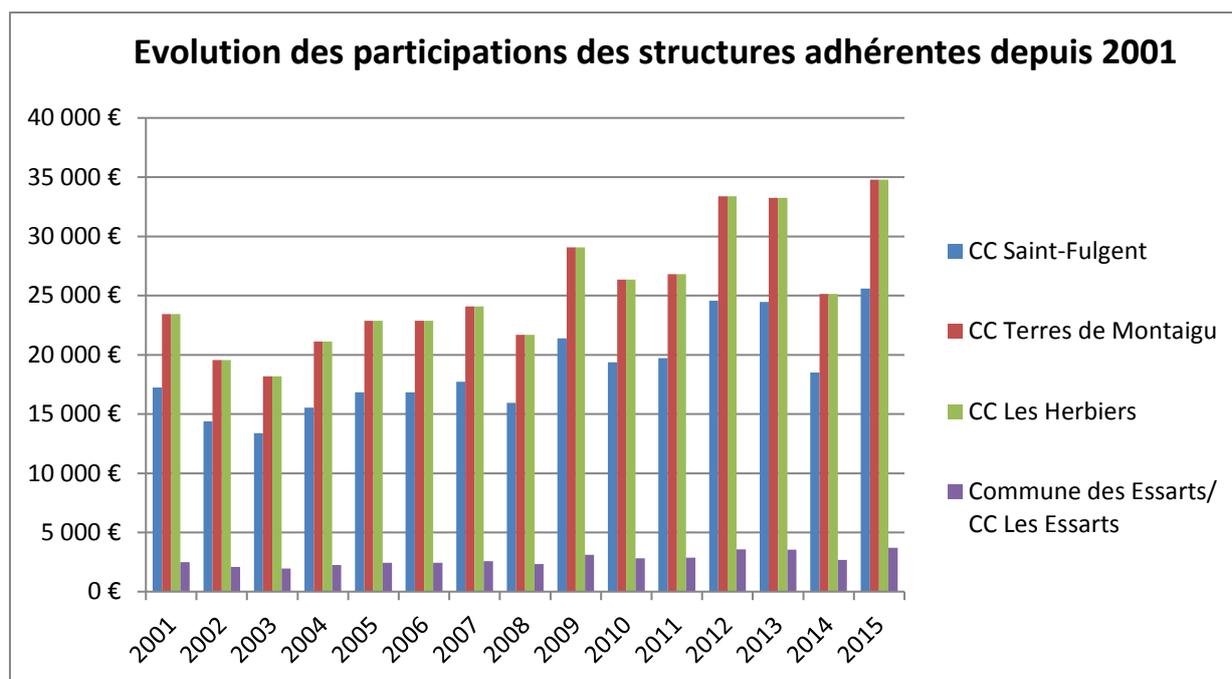
Elles regroupent :

- Les actions menées par le Syndicat présentées précédemment à hauteur de 277 579,39 € ;
- Les charges de personnel pour 16 117,79 € ;
- La participation annuelle à l'EPTB Sèvre Nantaise et au service e-collectivités pour 13 981,07 € ;
- Les indemnités élus pour 5 607,00 € ;
- Les dépenses diverses (frais de télécommunications, loyer, petits équipements, assurances, maintenance fournitures administratives...) s'élèvent à 10 571,82 €.

➤ **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Elles s'élèvent à **294 539,80 €**. Les participations des structures adhérentes s'élèvent à 98 904 €. Les subventions versées par les partenaires financiers (Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Général, SIAEP, communes) pour les travaux réalisés par le Syndicat représentent 195 635,52 €.





❖ LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement concernent le versement de deux subventions pour la création de réserves de substitution à hauteur de 4 000,00 € et le versement de la participation d'investissement à l'EPTB Sèvre Nantaise pour 396 €, soit un total de dépenses d'investissement de 4 396 €.

NB : Les dépenses d'investissement sont faibles car le Syndicat n'est pas propriétaire des berges, ouvrages, etc.

Les recettes d'investissement concernent un excédent de fonctionnement capitalisé pour 3 978,35 €.